

CAMEROON RADIO TELEVISION**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

ADDITIF N° 02 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CRTV/CIPM/CCCPM-SPI/2026 DU
 __15 JUIN 2026_ POUR LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DES LOCAUX DE LA CAMEROON RADIO
 TELEVISION EN CINQ (05) LOTS, EXERCICES 2026, 2027 et 2028.

Objet : Le présent additif porte sur la modification des critères éliminatoires et essentiels.

N°	Pièce n°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
B. PREPARATIONS DES OFFRES 12.	Au lieu de h) La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant par lot de francs CFA : - Lot 1, 800 000 (huit cent mille) ; - Lot 2, 450 000 (quatre cent cinquante mille) ; - Lot 3, 550 000 (cinq cent cinquante mille) ; - Lot 4, 400 000 (quatre cent mille) ; - Lot 5, 350 000 (trois cent cinquante mille). et d'une durée de validité de trois (03) mois, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement; NB : Pour être valable, la caution présentée doit être accompagnée du titre émis par l'institution financière agréée et du récépissé de consignation délivré par la CDEC. Lire plutôt.... h) La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant par lot de francs CFA : - Lot 1, 3 000 000 (trois millions) ; - Lot 2, 1 000 000 (un million) ; - Lot 3, 1 500 000 (un million cinq cent mille) ; - Lot 4, 1 000 000 (un million) ; - Lot 5, 1 000 000 (un million). et d'une durée de validité de trois (03) mois, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en

vigueur (Chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement;

NB : Pour être valable, la caution présentée doit être accompagnée du titre émis par l'institution financière agréée et du récépissé de consignation délivré par la CDEC.

B- Volume 2 : Offre technique

Au lieu de

b.6 La capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°11 du DAO par lot :

Lot 1 : 30 000 000 ;

Lot 2, 15 000 000 ;

Lot 3, 20 000 000 ;

Lot 4, 15 000 000 ;

Lot 5, 10 000 000.

Lire plutôt....

b.6 La capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°11 du DAO par lot :

Lot 1 : 90 000 000 F CFA ;

Lot 2, 35 000 000 F CFA ;

Lot 3, 50 000 000 F CFA ;

Lot 4, 35 000 000 F CFA ;

Lot 5, 34 000 000 F CFA.

C. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATIONS DES OFFRES

19.1 Les Montants des cautionnements de soumission s'élèvent par lot ainsi qu'il suit :

Au lieu de

Lot	Montant
1	800 000 (huit cent mille)
2	450 000 (quatre cent cinquante mille)
3	550 000 (cinq cent cinquante mille)
4	400 000 (quatre cent mille)
5	350 000 (trois cent cinquante mille)

Lire plutôt....

Lot	Montant
1	Lot 1, 3 000 000 (trois millions) ;
2	- 1 000 000 (un million)
3	- 1 500 000 (un million cinq cent mille) ;
4	- 1 000 000 (un million) ;
5	- 1 000 000 (un million).

29. Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].

1) Critères éliminatoires

Au lieu de

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect d'un seul de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- l'Absence d'agrément signé par le Président de la République du Cameroun dans le domaine du gardiennage et en cours de validité ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- non-respect d'au moins 11 critères essentiels sur 15 ;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°11 du DAO par lot :
 - ✓ Lot 1 : 30 000 000 ;
 - ✓ Lot 2, 15 000 000 ;
 - ✓ Lot 3, 20 000 000 ;
 - ✓ Lot 4, 15 000 000 ;
 - ✓ Lot 5, 10 000 000.
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années ;
- l'absence de la lettre de soumission signée et datée ;
- l'absence de la charte d'intégrité signée et datée ;
- l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental signée et datée ;
- Non-respect du format de fichiers des offres ;
- Non-respect du mode de soumission ;

Lire plutôt....

1) Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect d'un seul de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis conformément à la circulaire du MINMAP n° 0001/PR/MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission qui entraîne l'élimination directe à l'ouverture);
- Absence d'agrément signé par le Président de la République du Cameroun dans le domaine du gardiennage et en cours de validité ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- non-respect d'au moins **16 critères essentiels sur 22, soit 72,7%** ;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°14 du DAO par lot :
 - ✓ **Lot 1 : 90 000 000 F CFA ;**
 - ✓ **Lot 2, 35 000 000 F CFA ;**
 - ✓ **Lot 3, 50 000 000 F CFA ;**
 - ✓ **Lot 4, 35 000 000 F CFA;**
 - ✓ **Lot 5, 34 000 000 F CFA.**
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années ;
- Absence de la lettre de soumission ;
- Absence de la charte d'intégrité signée et datée ;
- Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental signée et datée ;
- Absence de l'attestation de visite du site ;
- Non-respect du format de fichiers des offres ;
- Non-respect du mode de soumission ;

Critères et Sous critères de l'évaluation détaillée

III. Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière

Au lieu de

06	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non
----	--	---------

07	Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°11 du DAO par lot : Lot 1 : 30 000 000 ; Lot 2, 15 000 000 ; Lot 3, 20 000 000 ; Lot 4, 15 000 000 ; Lot 5, 10 000 000.	Oui/Non
08	L'absence de la lettre de soumission	Oui/Non

Lire plutôt....

06	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non
07	Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°11 du DAO par lot : Lot 1 : 90 000 000 F CFA ; Lot 2, 35 000 000 F CFA ; Lot 3, 50 000 000 F CFA ; Lot 4, 35 000 000 F CFA ; Lot 5, 34 000 000 F CFA.	Oui/Non
08	L'absence de la lettre de soumission	Oui/Non

Le reste sans changement.

Yaoundé, le

14 JUIL 2026



LE DIRECTEUR GENERAL,

CHARLES NDONGO